



13 septembre 2018

Communiqué de presse

Des liens économiques entre territoires grâce aux salaires versés

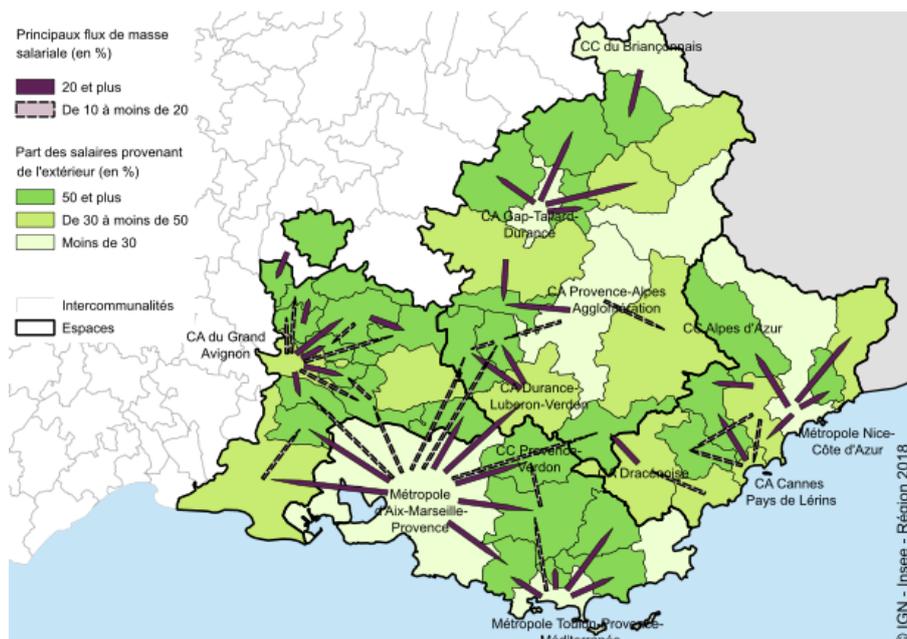
Dans plus de la moitié des intercommunalités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les salaires perçus par les habitants proviennent majoritairement d'emplois situés à l'extérieur. Les territoires de l'espace provençal sont sous l'influence des métropoles de Marseille et Toulon et le niveau de vie médian de leurs habitants est intermédiaire ou élevé.

Dans l'espace azuréen, la majeure partie de la richesse économique est dégagée par trois territoires : la métropole Nice Côte d'Azur, les communautés d'agglomération de Sophia Antipolis et de Cannes Pays de Lérins. Ces trois territoires sont liés économiquement du fait des salaires versés : les salariés qui travaillent dans l'une de ces trois intercommunalités résident fréquemment dans une des deux autres.

Les territoires de l'espace rhodanien sont pour la plupart dépendants des salaires versés par les établissements de la communauté du Grand Avignon. Les habitants de l'espace rhodanien disposent, par ailleurs, d'un faible niveau de vie.

Dans l'espace alpin, les territoires sont plus autonomes les uns des autres. Leur économie dépend plus qu'ailleurs du tourisme.

Les salaires versés par les établissements implantés dans les grandes intercommunalités sont en partie perçus par les habitants des intercommunalités situées à la périphérie.



Vous pouvez obtenir des précisions auprès des auteurs de l'étude en contactant Fernande Ponzio à l'Insee
Tél : 04 91 17 59 11 - 06 61 35 63 73

Mél : dr13-relations-avec-la-presse@insee.fr - fernande.ponzio@insee.fr